



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAÏS
SEANCE DU 09 JUILLET 2025**

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 4	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 20

Date convocation : 03 JUILLET 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre REMY

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 03 juillet 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Paul CARRERE) – Anaïs FROUSTEY -Yannick VILLATOTO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN – Claude LABORDE – Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE (+ pouvoir de Jean-Luc DUBROCA) – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT – Marc GAILLARD - Jean-Pierre REMY.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc DUBROCA a donné pouvoir à Didier PLANCKE

Martine GASON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU

Paul CARRERE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Absent excusé : Monique DUVIGNAU

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 103/2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation de la rencontre avec : l'association « Enchantier Théâtre »



N° 103/2025

Objet : Contrat de cession du droit de représentation de la rencontre avec : l'association « Enchantier Théâtre »

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre de son programme annuel d'animations 2025, la Médiathèque du Pays Morcenais proposera la rencontre avec l'association « **Enchantier Théâtre** » à la Médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, le vendredi 19 septembre 2025 à 18h30, dans le cadre des journées du patrimoine.

Cette rencontre d'une durée d'1h, est à partir de 12 ans plus les adultes.

Le coût global de cette action est de 900 euros TTC :

Après avoir délibéré

Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'engager l'opération « Rencontre avec l'association Enchantier Théâtre » telle que proposée,

DIT que l'animation se déroulera à la Médiathèque du Pays Morcenais à Morcenx-la-Nouvelle,

DIT que le montant de la prestation totale s'élève à 900 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre REMY

Morcenx-la-Nouvelle le 09 juillet 2025
le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>